

Rapport des forums de consultation

**PROJET DE RÉVISION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT
DE LA ZONE AGRICOLE**



| | |
|--|----------------|
| Mot de la présidente du comité directeur du PDZA..... | 3 |
| Introduction et mise en contexte | 4 - 5 |
| Modalités et déroulement de trois forums de consultation | 6 - 8 |
| La participation | 9 |
| Les enjeux | 10 - 17 |
| Conclusion | 18 |
| Annexe 1 : Programmation..... | 19 |
| Annexe 2 : Synthèse des ateliers par thème et priorité | 20 |
| Annexe 3 : Synthèse des papillons | 21 - 23 |
| Annexe 4 : Résolution : adoption et publication du rapport de consultation..... | 24 |

C'est avec plaisir que les membres du comité directeur du PDZA transmettent au conseil de la MRC de Drummond le rapport de trois forums publics de consultation sur le projet de révision du Plan de développement de la zone agricole.

La tenue de ces forums de consultation visait à :

1. Identifier les **enjeux** vécus concernant le développement de la zone agricole;
2. Réaliser un **diagnostic** du territoire de la MRC, incluant les forces, les faiblesses, les limites et les menaces vécues par l'ensemble des actrices et des acteurs du territoire;
3. Poursuivre la démarche de **planification de la zone agricole** pour culminer vers le Sommet territorial.

Comme le prévoit la résolution MRC13512/10/23, une étape de la planification adoptée prévoyait la tenue de trois forums de proximité au sein de trois territoires distincts, ce qui fut réalisé.

Ce document fait état des modalités de la consultation qui ont été établies par le comité directeur et adoptées par le conseil. Il présente également un résumé des observations et des commentaires recueillis lors des forums de proximité.



Madame Stéphanie Lacoste
Présidente du comité directeur
du PDZA

Le PDZA est un outil complémentaire aux diverses démarches de planification réalisées dans la MRC (p. ex. : le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN), etc.). Le PDZA n'a pas de valeur légale et ne peut donc se substituer au SADR. Il peut toutefois enrichir son contenu en ce qui concerne l'utilisation prioritaire de la zone agricole à des fins agricoles.

Cet outil de planification vise la mise en valeur de l'agriculture en zone agricole. Il a pour objectifs de :

- Favoriser la vitalité et l'occupation dynamique du territoire;
- Assurer le développement et la pérennité des activités agricoles;
- Atténuer les pressions de l'urbanisation sur les terres agricoles.

Le PDZA permet également de poursuivre des objectifs plus spécifiques aux activités agricoles tels que la mise en valeur des entreprises agricoles et de leurs produits, la croissance des activités complémentaires à l'agriculture (p. ex : agrotourisme, transformation à la ferme, etc.), la bonification et la diversification des productions.



Le Plan de développement de la zone agricole peut être révisé à tout moment. La dernière version du PDZA est celle de 2017. Depuis, les enjeux liés à l'environnement, à l'économie et au contexte social se sont transformés considérablement. En conséquence, le conseil de la MRC a lancé la révision du Plan de développement de la zone agricole.

L'objectif du présent rapport est d'enrichir le diagnostic du territoire en faisant un bilan de la consultation ayant eu lieu auprès des actrices et acteurs du territoire. Cette consultation est donc une composante du diagnostic qui comprend : 1. Le Portrait du territoire; 2. La consultation auprès du comité d'experts; 3. Les trois forums consultatifs et 4. Un diagnostic intégré.

En conformité avec le calendrier de révision du PDZA, la réalisation d'un diagnostic, portant sur les forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM), était prévue dans la période de mars à juin 2024. Pour ce faire, la tenue de trois forums de proximité, dans autant de secteurs distincts, fut le moyen choisi pour documenter les enjeux à intégrer au diagnostic. Préalablement, une consultation a également eu lieu avec la participation des membres du comité d'experts et ceux du comité directeur.

Les groupes et organismes, les productrices et producteurs agricoles, les citoyennes et les citoyens et toutes personnes intéressées pouvaient participer à l'une et/ou l'autre des consultations.



Il importe de souligner le contexte prévalant au Québec au moment des consultations. Des mobilisations dans différentes régions ont eu lieu et se poursuivent alors que les productrices et les producteurs manifestent leur mécontentement. Plusieurs facteurs coexistent qui contribuent à alimenter les tensions. Ce sont, par exemple : les lourdeurs réglementaires et administratives, une forte inflation sur les équipements et intrants agricoles, l'adaptation aux impacts des changements climatiques et les pratiques qui découlent de préoccupations environnementales. L'iniquité face aux produits alimentaires d'importation est un irritant généralement évoqué. C'est-à-dire que les entreprises agricoles doivent concurrencer avec des produits importés qui sont soumis à des normes moins élevées que celles du Québec.

Ces conditions, qui sont généralement du domaine des menaces, et qui relèvent d'une autre instance que la MRC, ont été soulevées lors des forums de consultation. Malgré ces contraintes, le climat d'échanges lors des consultations a été positif et convivial.

Les trois forums de consultation de la MRC de Drummond se sont tenus les 14, 21 et 28 mars 2024 et ce, aux lieux suivants :

Faut se parler!

Tendances agricoles • Forêt • Agroenvironnement
Accès aux terres et relève • Autonomie alimentaire

FORUMS DE CONSULTATION

| | | |
|---|--|---|
| Saint-Cyrille-de-Wendover 14 mars 2024, dès 18 h 30 Salle du conseil municipal 4055, rue Principale | Wickham 21 mars 2024, dès 18 h 30 Centre communautaire 893, rue Moreau | Saint-Bonaventure 28 mars 2024, dès 18 h 30 Chalet Fafard & Frères 113, rue Cyr |
|---|--|---|

Modalités et déroulement de trois forums de consultation (suite)

Un plan de communication sous le thème « Faut se parler » a été adopté (CAP6914/02/24) et des invitations ont été transmises au préalable dans les médias sociaux ainsi que les médias écrits et électroniques. De plus, des affiches ont été fournies aux municipalités.

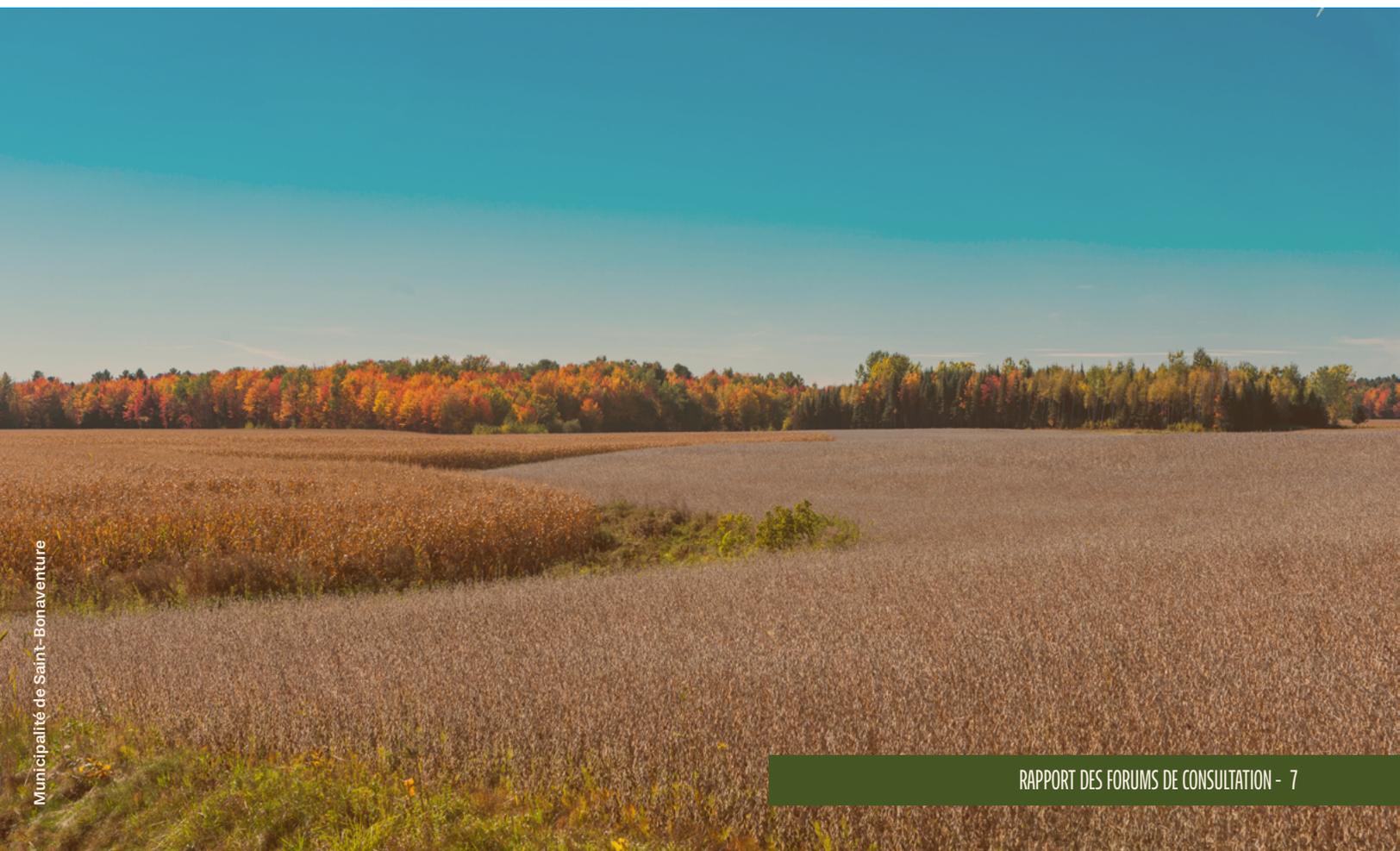
Au total, ce sont 122 personnes qui ont participé à l'un ou l'autre des forums de consultation. Les inscriptions ont été reçues par voie électronique sur le site de la MRC ou par téléphone. La MRC a aussi accueilli des personnes qui se sont présentées sans être inscrites.

Les rencontres se sont déroulées de la façon suivante :

L'accueil était prévu à 18 h 30 et les forums se sont tenus de 19 h à 21 h 30 (annexe 1).

La MRC a souhaité la bienvenue et a précisé son rôle de maître de cérémonie. Une allocution a été livrée par la présidente du comité directeur du PDZA. Ensuite, un portrait du territoire de la MRC a été présenté.

Des professionnels de la MRC ont animé les échanges sur une période d'une heure. Une première période de 30 minutes a porté sur des mises en situation que chaque participant(e) a reçues à l'accueil. Une seconde période de 30 minutes a permis à chacune et chacun de partager son vécu.



Cinq ateliers thématiques ont été documentés :

Accès aux terres et relève



Tendances agricoles



Agroenvironnement



Forêt



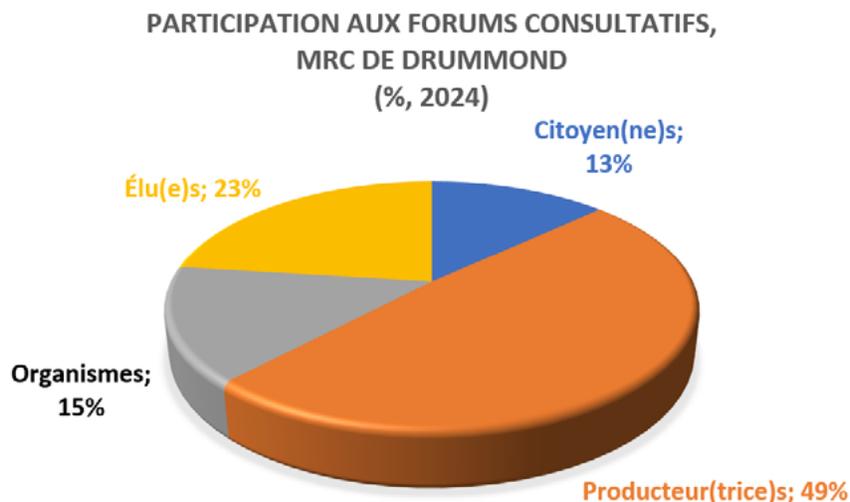
Autonomie alimentaire



Pour éviter les redites et enrichir les contenus, les mises en situation ont été modifiées d'un forum à l'autre. Une définition de ce qu'est un enjeu a été inscrite sur un carton placé au centre de la table et des papillons ont permis de recueillir les enjeux et défis en vue d'une analyse ultérieure (annexe 3). De plus, trois étudiants au doctorat en psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières ainsi que leur directrice de thèse s'étaient offerts pour prendre des notes, lesquelles ont ensuite été transmises à la MRC.

Une dernière étape a été la rédaction d'une synthèse par les animatrices et animateurs, déclinée en six priorités (annexe 2). Un retour de la synthèse, par thématique et selon les priorités, a ensuite été présenté aux participantes et aux participants.

La participation est répartie en quatre catégories que sont : les élus(e)s, les citoyen(ne)s, les producteur(trice)s et les représentant(e)s d'organismes. Les « organismes » réfèrent à des soutiens en agriculture, tels par exemple l'Union des producteurs agricoles, l'Agence forestière des Bois-Francis, Drummond Économique, Pleine Terre ou Transitions innovations.



Saint-Cyrille-de-Wendover et Wickham ont accueilli chacune quarante-deux personnes et Saint-Bonaventure en a reçu trente-huit pour un total de 122 participant(e)s.

La catégorie de participation la plus élevée est celle des producteur(trice)s, suivi des élu(e)s, soit le quart de la participation.

Huit enjeux ont découlé des échanges lors des forums :

1. Une séparation entre le milieu rural plus agricole et la population urbaine

Les productrices et les producteurs agricoles évoquent la méconnaissance des contraintes et de la complexité du travail agricole par les consommateur(trice)s. Il ne s'agit pas ici de « reconnaissance » mais bien de « méconnaissance » du monde agricole. Le risque financier et le niveau d'endettement élevé, les exigences sociales (horaires de travail, familles, etc.) et environnementales, la difficile conciliation travail-famille, la perception négative de « pollueurs » véhiculée à l'endroit des productrices et des producteurs et la lourdeur administrative perçue sont des exemples évoqués. Ce cumul contribue à générer de l'anxiété et des problèmes de santé physique et mentale. Le besoin de mieux connaître les services et les programmes d'aide est relevé, notamment l'aide psychologique.



2. Des outils pour s'adapter aux changements climatiques et aux exigences environnementales

De façon spécifique, les besoins exprimés portent sur la connaissance des opportunités et des nuisances, des ravageurs et de leurs prédateurs, des nouvelles maladies, des cultures potentiellement intéressantes dans l'avenir, des cycles de pluie et des pratiques d'irrigation ainsi que de la notion de « crédit et bilan carbone » dont le fonctionnement est méconnu. Les pratiques reliées à l'environnement font aussi l'objet d'un besoin de connaissances. La gestion des bandes riveraines et des milieux humides, les règles liées à l'épandage, la gestion des pesticides, les incitatifs visant l'ajout d'engrais verts et la certification bio en sont quelques exemples.

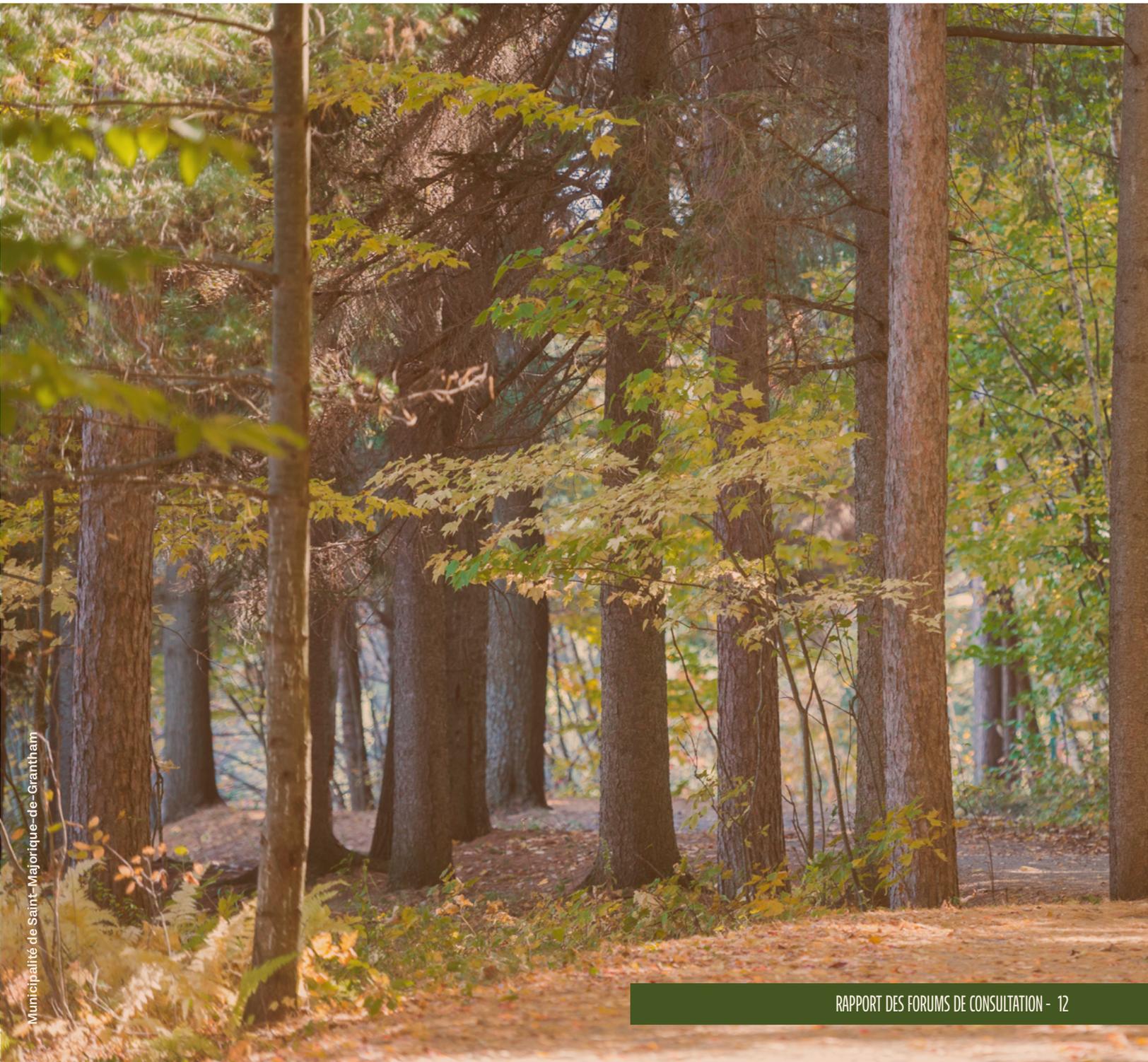
Les besoins d'informations portent aussi sur le bilan carbone et la bourse du carbone (volet crédit carbone), sur les nouvelles méthodes pour abaisser l'usage des pesticides, sur la gestion des effets négatifs du drainage en cas de sécheresse. Les réglementations, le suivi face à la pollution des cours d'eau, les ressources disponibles et sur les programmes visant l'aménagement forestier sont aussi évoqués.

Une précision s'impose en lien à la vision des productrices et des producteurs agricoles face à l'environnement. Selon eux, la préservation de l'environnement est un enjeu important. L'irritant, c'est la responsabilité qui leur incombe alors qu'ils considèrent que c'est un enjeu de société. Pour plusieurs, cette responsabilité devrait être compensée par des incitatifs (financiers ou autres). Par exemple, diversifier la production génère des coûts jugés trop élevés. Pour tel producteur en monoculture, diversifier la production ajoute à la lourdeur administrative perçue et aux coûts de production : « la monoculture, c'est plus payant ».



3. L'aménagement forestier : un potentiel inexploré et inexploité

Actuellement, aménager la forêt est jugé peu attrayant sur le plan financier. Les coûts d'exploitation et d'aménagement forestiers et le suivi à faire ne rapportent pas, et ce, même en regard des bénéfices que peut redonner la gestion durable de la forêt. En effet, la valeur écologique demeure un chantier inexploré. L'activité économique de la forêt réfère quasi exclusivement à la coupe de bois. Il importe de rappeler que la forêt dans la MRC couvre une superficie de 43 % du territoire, soit la même que l'agriculture d'élevage et le maraîcher.



4. La transformation agroalimentaire au sein de la MRC de Drummond

Les normes de salubrité seraient trop élevées et les équipements trop dispendieux pour une seule ferme, selon des intervenant(e)s. Les produits (de la viande) sont actuellement transformés à l'extérieur de la région, ce qui représente une contrainte. D'une part, les réglementations strictes mises en place pour garantir la salubrité des aliments incluent des exigences en matière d'hygiène, de manipulation des aliments, et de contrôle des contaminants. D'autre part, les équipements nécessaires pour respecter ces normes incluent des machines de transformation, des systèmes de réfrigération, et des installations de nettoyage et de stérilisation. Le coût de ces équipements peut être élevé pour une seule ferme, surtout si elle est de petite ou moyenne taille. En raison de ces contraintes, les agricultrices et agriculteurs doivent envoyer leurs produits, notamment la viande, dans les installations à l'extérieur de la région. Cela peut entraîner des frais de transport et des délais supplémentaires, ce qui complique la gestion des produits frais et accroît les coûts opérationnels.



5. Le transfert de la terre au sein de la famille : une complexité sous-évaluée

D'une part, le transfert familial renferme une forte charge émotive à laquelle s'ajoutent des contraintes économiques, fiscales, légales et administratives.

D'autre part, un fossé intergénérationnel semble être un empêchement dans le processus de transfert dans un contexte où le visage de l'agriculture change. De plus : « L'enjeu, c'est de transférer la ferme sans l'endetter ». Pour certains, il est plus payant de vendre au voisin que de transférer la ferme.

Acquérir une ferme par un producteur « non apparenté » semble être une option peu envisageable. L'inflation (spéculation) a fait en sorte qu'un(e) candidat(e) intéressé(e) par un projet agricole peut difficilement se qualifier pour un financement. A contrario, lorsqu'il n'y a pas de relève, le problème qui se présente est celui de la vente.



6. L'iniquité face aux produits alimentaires importés

Cet enjeu est systématiquement soulevé par les producteur(trice)s agricoles. Les produits alimentaires importés sont souvent vendus à des prix inférieurs à ceux des produits locaux, principalement parce que les normes de production dans les pays d'origine sont généralement moins strictes qu'au Québec. Cette disparité crée une concurrence déloyale pour les agriculteur(trice)s québécois(es), qui doivent se conformer à des réglementations plus rigoureuses en matière de salubrité, de bien-être animal et de protection de l'environnement, ce qui augmente leurs coûts de production.

De plus, l'écart grandissant entre les petites entreprises agricoles et les grandes exploitations au Québec accentue cette iniquité. Les grandes entreprises, ayant des ressources financières plus importantes, peuvent mieux absorber les coûts liés à la conformité aux normes locales et peuvent aussi bénéficier d'économies d'échelle. En revanche, les petites entreprises agricoles peinent à rivaliser, ce qui met en péril leur viabilité économique et leur survie à long terme. Cette situation préoccupe grandement les acteur(trice)s du secteur agricole, car elle menace la diversité et la résilience de l'agriculture locale, ainsi que la vitalité des communautés rurales.



7. L'achat / la vente des terres agricoles à des fins autres que l'agriculture¹

Lorsqu'elles sont vendues pour des usages non agricoles, ces terres sont souvent converties en développements résidentiels, commerciaux ou industriels. Cette conversion entraîne une réduction de la superficie des terres disponibles pour l'agriculture, diminuant ainsi la capacité de production alimentaire locale et menaçant la sécurité alimentaire régionale.

Ces terres agricoles situées près des autoroutes sont particulièrement attrayantes pour les développeurs en raison de leur accessibilité et de leur potentiel commercial. Cela peut conduire à une spéculation foncière, où les prix des terres agricoles augmentent de manière disproportionnée, rendant leur acquisition difficile pour les agriculteur(trice)s qui souhaitent les utiliser à des fins agricoles. La vente de parcelles agricoles pour des usages non agricoles entraîne souvent la fragmentation des exploitations agricoles. Cela peut rendre la gestion des terres agricoles restantes plus difficile et moins viable économiquement, car les agriculteurs doivent faire face à des parcelles morcelées et à des voisins non agricoles.

Pour terminer, la conversion des terres agricoles en zones non agricoles peut entraîner des conséquences environnementales négatives, comme la perte de biodiversité, l'augmentation du ruissellement des eaux de pluie et la pollution due à l'urbanisation. Les terres agricoles jouent un rôle crucial dans la préservation des écosystèmes locaux et la gestion durable des ressources naturelles. Cela peut favoriser un étalement urbain non planifié et non durable et en conséquence, une dépendance accrue à l'automobile, une augmentation de la congestion routière, et des défis en matière d'infrastructure et de services publics.

¹ Cet enjeu découle d'une recommandation émise par les membres du comité d'experts lors de la rencontre tenue le 8 mai 2024.



8. Le besoin d'être informé et d'établir des communications sur une base continue

L'agriculture moderne est devenue de plus en plus complexe, nécessitant un flux constant d'informations et des communications continues. Les agriculteur(trice)s doivent naviguer dans un environnement en évolution rapide, où les exigences administratives des programmes de soutien et de gestion peuvent sembler lourdes. En outre, les défis posés par les changements climatiques et la nécessité de préserver l'environnement requièrent une adaptation et une innovation constantes pour améliorer les pratiques de production.

Les agriculteur(trice)s doivent aussi composer avec des taux d'intérêt fluctuants et des coûts de transport élevés, qui impactent directement leur rentabilité et leur planification financière. Dans ce contexte, l'accès à des informations précises et à jour, ainsi que la possibilité d'échanger régulièrement avec les parties prenantes, deviennent essentiels pour prendre des décisions éclairées et pour optimiser les opérations agricoles.

Il est important de mettre en place des canaux de communication efficaces qui permettent aux agriculteur(trice)s de se tenir informé(e)s des dernières avancées technologiques, des pratiques durables, et des changements réglementaires. De plus, la collaboration avec les experts du secteur, les institutions de recherche, et les autres agriculteur(trice)s peut faciliter le partage de connaissances et l'adoption de solutions innovantes.



L'objectif du présent document consistait à documenter les enjeux soulevés par les actrices et les acteurs qui ont participé à trois forums de consultation. Les informations ont été recueillies en détail et ont fait l'objet d'une synthèse qui se décline en huit enjeux. Ces enjeux seront ajoutés au diagnostic territorial, soit les forces, faiblesses, opportunités et menaces ayant été documentées, d'abord par un Portrait territorial et ensuite par le comité d'experts.

Ces enjeux traitent: 1. De la méconnaissance du monde agricole par la population urbaine, 2. Du besoin lié à l'adaptation aux changements climatiques; 3. De la mise en valeur de l'agroforesterie; 4. De la transformation agroalimentaire au sein de la MRC. 5. De la complexité importante du transfert de la terre au sein de la famille, 6. De l'iniquité vécue par les productrices et les producteurs agricoles face aux produits alimentaires importés et 7. De l'enjeu de l'achat / la vente de terres zonées agricoles, notamment les terres aux pourtours des autoroutes, à des fins autres que l'agriculture et, pour terminer, l'enjeu huit portant sur le besoin de communiquer et d'être informé.

Le partage de leur quotidien par les actrices et les acteurs lors des forums reflète les défis complexes auxquels le secteur agricole et alimentaire est confronté. Des efforts concertés seront alors nécessaires pour identifier et appliquer des solutions durables.

Avec le dépôt du présent rapport, le comité directeur souhaite avoir rapporté le déroulement et la synthèse des forums de consultation le plus fidèlement possible.

Les prochaines étapes seront, en premier lieu, l'intégration du diagnostic par le comité d'experts et une analyse du diagnostic. Suivra la tenue d'un Sommet territorial à l'automne 2024 dont l'issue portera sur une vision concertée du territoire agricole. Une dernière étape constituera la réalisation d'un plan d'action pour une adoption du PDZA prévue en mars 2025.



Programmation
Forums de proximité
Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Programmation

18 h 30

Accueil

19 h

Mot de bienvenue

19 h 05

Présentation synthèse du Portrait territorial

19 h 25

Pause

19 h 35

Présentation du déroulement

19 h 45

Tables thématiques

- Mise en situation
- Échange sur les défis
- Priorisation

21 h

Mise en commun

21 h 30

Mot de fin et remerciements

Annexe 2 : Synthèse des ateliers par thème et priorité

| | PRIORITÉ 1 | PRIORITÉ 2 | PRIORITÉ 3 | PRIORITÉ 4 | PRIORITÉ 5 | PRIORITÉ 6 |
|------------------------------|--|---|--|--|---|--|
| FORÊT | <p>Promouvoir une meilleure connaissance du milieu forestier – Jeunesse.</p> <p>Faire connaître aux propriétaires de forêt privée les programmes pour leur permettre de la mettre en valeur.</p> <p>Améliorer la reconnaissance de la valeur économique et écologique de la forêt.</p> | <p>Permettre des clairières en zone forestière pour des microélevages.</p> <p>Favoriser le morcellement des terres pour encourager leur exploitation.</p> <p>Reprenre les activités éducatives dans la forêt Drummond.</p> | <p>Assurer la vitalité de nos milieux ruraux en gardant la relève par la promotion des services de l'ARTERRE.</p> <p>Manque d'entretien des forêts, car ce n'est pas une priorité.</p> <p>Développer de nouveaux modèles expérimentaux en agroforesterie.</p> | <p>Informers sur les façons optimales d'aménager la forêt pour la mettre en valeur et pour financer ses activités.</p> <p>Sensibiliser à l'utilisation durable de la forêt.</p> <p>Collaborer avec les premières nations afin de mieux faire connaître et mettre en valeur les forêts.</p> | <p>Diminuer la lourdeur administrative pour les producteurs (surtout ceux qui veulent diversifier leur production).</p> <p>Repenser la gestion des cours d'eau en milieu agricole et boisé (bandes riveraines, etc.).</p> <p>Améliorer la protection des milieux humides.</p> | <p>Favoriser le recrutement de la main-d'œuvre.</p> <p>Valoriser les bénéfices de la gestion durable des forêts pour accroître la sécurité de ces milieux.</p> |
| AGRO-ENVIRONNEMENT | <p>Informers la population sur les diverses réalités agricoles.</p> <p>Sensibiliser, informer & éduquer les citoyens.</p> <p>Diffuser- informer sur les périodes d'épandage (réduction des nuisances).</p> <p>Valoriser la forêt.</p> <p>S'adapter au cycle de pluie.</p> | <p>Considérer les facteurs humains (Anxiété, recrutement, etc.).</p> <p>Assurer une occupation durable du territoire.</p> <p>Éduquer, sensibiliser les jeunes (la collaboration Jeunes agriculteurs déjà établis est faible).</p> <p>Innovr et transmettre le savoir.</p> <p>Ajuster les programmes d'aide.</p> | <p>Rentabiliser les investissements nécessaires. * Les coûts de financement.</p> <p>Accéder à la réglementation en agriculture urbaine.</p> <p>Favoriser le financement, coût élevé du métier, manque d'alternatives et réticences des institutions bancaires à faire des prêts.</p> <p>Améliorer l'utilisation des pesticides.</p> <p>Éduquer les citoyens sur les pesticides VS la réciprocité (produits d'importation).</p> | <p>S'adapter aux changements climatiques : risques vs opportunités.</p> <p>Assurer un suivi face à la pollution des cours d'eau : en tenant compte des impacts en amont et en aval.</p> <p>Informers les agriculteurs et les non-agriculteurs sur les réalités (impacts).</p> <p>Adapter les forêts et les cultures aux changements climatiques.</p> | <p>Agir concrètement.</p> <p>Assurer la protection des terres par le potentiel du couvert forestier (ex. copeaux).</p> <p>Améliorer les pratiques agraires</p> <p>Éduquer et informer en vue d'une plus grande acceptabilité sociale des pratiques agricoles.</p> | <p>Gérer l'eau de façon concertée.</p> <p>Améliorer la mise en marché des produits</p> <p>Sensibiliser sur les enjeux sociaux des producteurs</p> |
| TENDANCES AGRICOLES-3 | <p>Considérer et documenter le défi du transfert de ferme au sein de la famille (intergénérationnel).</p> <p>Mettre en valeur des produits locaux / régionaux : l'affichage des produits locaux et régionaux.</p> <p>Documenter les coûts d'exploitation des forêts.</p> | <p>Considérer et reconnaître les risques financiers importants assumés par les entreprises agricoles (les profits vont ailleurs).</p> <p>Promouvoir le bilan carbone.</p> <p>Valoriser la profession d'agriculture et de production agricole.</p> | <p>Facilité d'accès aux produits locaux.</p> <p>Faire connaître les organismes et programmes d'aide.</p> <p>Lutter contre le développement résidentiel en terres agricoles.</p> | <p>Inciter les citoyens à consommer les produits locaux.</p> <p>Soutenir les agriculteurs qui vivent une pression face aux nouvelles exigences qui s'accumulent.</p> <p>Faciliter le transfert de ferme.</p> | <p>Renforcer les capacités de faire face au défi des changements climatiques.</p> <p>Sensibiliser les citoyens à la réalité agricole et à la chaîne logistique (de la semence à l'assiette).</p> <p>Permettre le morcellement des terres non exploitées.</p> | <p>Interdire le développement résidentiel sur les terres agricoles.</p> <p>Ajuster les programmes pour amoindrir les iniquités entre les petites et grosses fermes.</p> <p>Sensibiliser à l'achat local.</p> |
| ACCÈS TERRES-RELEVÉ-4 | <p>Faire connaître les ressources disponibles pour les projets d'agriculture.</p> <p>Disponibiliser des ressources financières pour l'achat de terres.</p> <p>Se doter de ressources d'accompagnement pour démarrer en agriculture.</p> | <p>Soutenir le démarrage et le transfert de la ferme.</p> <p>Contre l'endettement et la difficulté d'être propriétaire de sa terre.</p> <p>Cadre légal compliqué lors du transfert.</p> | <p>Pression sociale et gestion des attentes.</p> <p>Faciliter l'accès à des terres.</p> <p>Soutenir les producteurs pour éviter l'épuisement et le manque de personnel.</p> <p>Assurer un soutien en santé mentale (épuisement).</p> | <p>Soutenir les producteurs face à la concurrence extérieure (multinationale).</p> <p>Accompagner et valoriser le producteur (manque de temps, charge émotive élevée, etc.).</p> <p>Soutenir la compétition des marchés extérieurs.</p> | <p>S'adapter aux changements climatiques.</p> <p>Accéder au financement pour l'achat d'une terre (propriété).</p> | <p>Atteindre une stabilité du rendement des terres.</p> |

SENSIBILISER ET INFORMER les consommateur(trice)s

SUR LA VALEUR DE L'ALIMENT : faire connaître la qualité, la diversité et le parcours des aliments, le travail pour produire, l'usage des pesticides Vs normes environnementales, l'accès à la nourriture saine en circuit court, l'acceptation des produits moches, la production alimentaire comme un bien collectif, les fausses perceptions de la provenance des produits, la valorisation par des cuisiniers locaux et régionaux avec identifiant.

SUR LE MÉTIER D'AGRICULTEUR(TRICE) : présenter aux jeunes le métier par exemple une semaine à la ferme, camp d'été à la ferme, apprendre et comprendre le milieu agricole. Les conditions de vie et de travail, la perception négative de pollueur (méconnaissance), informations sur les périodes d'épandage.

SENSIBILISER ET INFORMER les producteur(trice)s

SUR L'HUMAIN : faire connaître les services d'aide (épousement - isolement); le défi du transfert de ferme avec la famille (enfants); rentabiliser le transfert; constat d'une déconnexion intergénérationnelle.

SUR LES SERVICES ÉCONOMIQUES : les programmes de soutien financier; les alternatives pour maintenir la rentabilité (technologies, programmes d'assurance récolte) établissement de contacts avec les restaurateurs (confiance), les potentiels d'exploitation en agroforesterie.

SUR LES TECHNIQUES DE PRODUCTION (améliorations) : la gestion des mauvaises herbes résistantes = pesticides accrus, les insectes pollinisateurs, les techniques pour limiter l'érosion, l'utilisation raisonnée de pesticides, les haies brise-vent comme zone tampon, la gestion concertée de l'eau, le soutien agronomique, difficultés de mettre en pratique les plans d'aménagement.

COOPÉRER

MISE EN MARCHÉ : enjeu d'accessibilité à l'année. Mutualiser du temps pour vendre ou pour aménager la forêt, soutien par les municipalités pour lieu de vente; une offre de produits complémentaires plutôt que concurrence, identifier les besoins des consommateurs, créer l'événement pour vendre, ramassage à la ferme avec recettes, agrotourisme, portes ouvertes; ventes en ligne, s'inclure dans les événements (ventes); popote roulante.

LA TRANSFORMATION : équipement collectif pour la transformation; service mobile; mutualiser les ressources. Projet porté par Drummond Économique.

COHÉSION SOCIALE : mise en commun pour exploiter la forêt; collectif de formation agricole face à la transition agricole, encourager les initiatives citoyennes en soutien à l'agriculture, collaboration intergénérationnelle, création de «lieux communs» urbain et producteurs ex. foire, marché public.

SOUTENIR

HUMAIN : Anxiété, santé mentale et physique, isolement. Rareté d'une garderie. Connaître les ressources d'aide. Difficile recrutement lié aux horaires, aux exigences élevées. Nécessaire approvisionnement en continu pour vente en kiosque. Risque assumé par le producteur (sentiment). Lourdeur administrative. Manque de temps et de connaissances pour exploiter la forêt. Transfert d'entreprise: lourde charge émotionnelle, fossé intergénérationnel.

ÉCONOMIQUE : Prix élevé des terres, difficulté de vente. Pas de marge d'erreur possible. Utopique d'éliminer les pesticides. Prix de l'automatisation. Financement mal-adapté à la diversification des cultures. Réticence des inst. financières à faire des prêts. Transformation agricole: prix élevés. Besoin d'accompagnement pour le transfert.

ADMINISTRATIF : Suivi difficile de la gestion forestière. Manque d'incitatifs pour la gestion des milieux humides.

S'ADAPTER

PRATIQUES AGRICOLES ET AGROFORESTIÈRES : Repenser la gestion des cours d'eau, manque de soutien de la MRC pour le nettoyage des fossés, faciliter la location des boisés sous-valorisés, la saison est trop courte pour les engrais verts, entretien des bandes riveraines, rotation des cultures, faire face aux nouveaux insectes, s'adapter aux cycles de pluie/conservation/gestion, automatisation et amélioration de la qualité de vie, cultures de couverture, plantation d'arbres pour diminuer la sécheresse, drainage et irrigation, certification bio : complexité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : Outils d'aménagement en fonction des changements climatiques; soutien et accompagnement à ajuster, gestion de l'eau.

AMÉNAGEMENT AGROFORESTIER : Sentiers d'interprétation, reprendre les activités éducatives dans la forêt Drummond.

INNOVER

EXPÉRIMENTER ET DOCUMENTER : un inventaire des technologies innovantes dans l'agroalimentaire. Ex. biométhanisation. Un inventaire des nouvelles cultures en lien aux changements climatiques. Documenter les méthodes pour abaisser l'usage de pesticides et identifier les prédateurs de nouvelles bibittes. Documenter les nouveaux modèles de vente. Une étude de marché sur les produits de niche. Une fiducie sociale agricole FONDACTION-UPA : solution de lutte à la spéculation. Documenter les nouvelles maladies qui pourront se présenter. Traitement des semences (pesticides). Documenter les options novatrices pour les grandes cultures. La gestion des effets négatifs du drainage en cas de sécheresse. Mettre en place une économie agricole circulaire. Projet d'agroforesterie sur une base expérimentale : ex. bancs d'essais - laboratoires vivants. Projet d'éveil à la réalité de l'environnement forestier. Guide touristique sur la forêt et sur les façons de la protéger. Valorisation du potentiel récréotouristique de la forêt. Une micro-exploitation ovine ou autres animaux en forêt par le déboisement de clairière.

UNE BOURSE DU CARBONE : Volet crédit compensatoire: reconnaissance de la réduction des GES. Introduire la notion de «crédit-carbone» dans la production agricole (bandes riveraines, haies brise-vent, couvert de culture)

EFFETS STRUCTURANTS : Assurer un transfert de savoirs innovants et actualiser les savoirs. Mettre à contribution les universités, les CCTT (Centre de transfert technologique) sur l'enjeu de la transition agroécologique. Aide financière pour innover. Connectivité forestière dans la région. Aide financière de transition de culture.



L'exercice de révision du PDZA profite d'une contribution financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026.

Québec 